

L'an 2025, le 12 février à 9 h00, les membres de l'Association Départementale OCCE du Val d'Oise se sont réunis à l'école Croix Duny, 164 rue Antonin Georges Belin, Argenteuil sur la convocation faite par le conseil d'administration.

- Le nombre de coopérateurs représentés pour l'Assemblée Générale est de **5 305**
- Nombre de présents : **23**
- Nombre de votants : **20**
- Le nombre de pouvoirs déclarés par les coopérateurs sont recevables : **5**
- Martine Vaneckloot et Pascale Poussier sont désignées scrutatrices par les membres présents et acceptent ces fonctions.
- Désignation de la secrétaire de séance : Anne Laure Greliche
- Les votes s'effectueront à main levée.
- Les pouvoirs sont attribués aux membres du CA ou aux personnes concernées.

Chaque Membre présent a reçu :

- ✓ Un exemplaire de l'avis (ou lettre) de convocation des membres,
- ✓ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2025
- ✓ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association arrêtés au 31 août 2025,
- ✓ Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration,

Ouverture de l'Assemblée Générale par madame Bonnaire, Présidente de l'association.

- ✓ Présentation des membres du conseil d'administration
- ✓ Tour de table des personnes présentes.

La Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente donne lecture du rapport moral, du rapport d'activité, du rapport financier du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport d'activité, approuve les termes de ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le prix de la cotisation 2026/2027 est fixé à 2.00 € par coopérateur.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du projet d'activité pour l'exercice 2025/2026 approuve les termes de ce projet.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du projet de budget pour l'exercice 2025/2026 approuve les termes de ce projet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : M. Willi – La société AUDIT FRANCE

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les mandats des administratrices suivantes sont arrivés à leur terme :

- Madame Véronique Léger
- Madame Pascale Poussier
- Madame Sandrine Bonnaire
- Madame Catherine Boyer
- Madame Elise Girard
- Madame Sandra Fiolet

Nouvelles candidatures au conseil d'administration :

- Madame Audrey Serrano
- Madame Julie Vivien
- Madame Laura Mas
- Madame Carol Clément

Renouvellement de candidature :

- Madame Pascale Poussier
- Madame Sandrine Bonnaire
- Madame Catherine Boyer
- Madame Elise Girard

L'assemblée générale décide d'accepter les candidatures légalement déclarées comme membre du Conseil d'Administration de l'OCCE 95

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été présentée.

- ✓ Comme évoqué lors de la précédente Assemblée Générale, l'accès aux comptes en ligne sera rendu possible d'ici fin juin (Cyber +). Les virements seront également rendus possibles pour les coopératives.
- ✓ La dématérialisation des moyens de paiement se concrétise avec la mise en place d'Assoconnect (paiement en ligne pour les familles).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

La Présidente

Madame Sandrine Bonnaire

O.C.C.E. VAL D'OISE
ECOLE - 2, Allée de la Sébille
95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE
Tél. : 01 30 32 32 00
Fax : 01 30 32 33 80

